

adresser aucun reproche relativement à cette affaire. J'espère que les honorables députés qui l'ont attaqué verront à se rétracter.

Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question bien simple qui a été discutée au comité, et je prétends que la motion visant à accepter le rapport du comité devrait recevoir l'assentiment de la Chambre.

[Traduction]

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que les députés ministériels auraient eu la délicatesse de permettre à chaque parti de se faire entendre. Mais, de toute évidence, ils préféreraient occuper tout le temps dont la Chambre dispose pour nous présenter leur version des faits. Il n'est que juste que les partis d'opposition puissent jouir d'un temps égal.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: Il y aura une autre journée.

M. Skoberg: Les députés qui murmurent dans le camp opposé ne sont pas au courant de la situation. Il semble que le député de Manicouagan (M. Blouin), président de l'ancien comité des transports et des communications, ait, de façon déloyale, tiré parti de la situation. Il envisage cette question dans une optique qui ne cesse de me surprendre. Le député a parlé de la déclaration de l'un de mes collègues le député d'York-Sud (M. Lewis) d'après qui, s'il n'y a rien à redire aux actions du gouvernement, les députés ministériels qui font partie du comité des privilèges et des élections pourront le corroborer et, par là, éclaircir l'affaire. Si le gouvernement n'a rien à cacher, pourquoi certains députés s'inquiètent-ils de savoir si la motion a été adoptée ou non à ce moment-là?

Je suis surpris de voir le député se hérissier devant les déclarations consignées dans le hansard de ce jour-là. Je crois qu'en toute justice, il faut scruter davantage le texte des témoignages que nous avons en main. Le président du comité était absent quand on a fait une déclaration sur l'objet de la motion proposée par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Voici ce qu'il a dit, d'après le rapport du comité, à la page 107:

Ma motion tend à ce que la décision de la Commission autorisant le CN à suspendre son service ferroviaire à Terre-Neuve...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Comme il est deux heures, conformé-

[M. Forest.]

ment à un ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, le débat en cours doit être interrompu. La Chambre va maintenant reprendre l'étude interrompue à une heure.

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DÉBAT SUR UNE MOTION D'AJOURNEMENT PRÉALABLEMENT CONVENUE

La Chambre reprend l'étude de la motion du très honorable M. Trudeau: Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le député d'York-Sud a la parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vu que plusieurs députés pourraient penser que le timbre se fera entendre à deux heures comme d'habitude, après la période du dîner, et vu que le premier ministre est absent, comme d'autres députés, ne pourrait-on pas sonner le timbre pendant quelques minutes pour rappeler aux députés que la Chambre siège?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je crois que les députés sont d'accord.

Et le timbre de la Chambre ayant retenti:

● (2.00 p.m.)

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je regrette que le premier ministre n'ait pu revenir.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il a dit qu'il serait présent.

M. Lewis: Comme je voulais le faire ce matin, je félicite sans hésitation le premier ministre pour la façon dont il a présidé la conférence constitutionnelle. Je lui rends cet hommage sans réserve malgré son comportement partisan et intempestif de ce matin. Si le premier ministre a voulu montrer aux libéraux de l'arrière-ban qu'il est capable de partisanerie politique, il aurait dû choisir une autre occasion et un autre sujet. Pour démontrer son excellence dans ce domaine, il n'aurait pu choisir un sujet plus inapproprié. Vu la remarque qu'il m'a adressée, je lui dis (et il a promis de lire mes commentaires s'il n'était pas ici pour les entendre) qu'il m'a donné un cours sur la constitution et une leçon de démagogie que bon nombre d'entre nous ne pourrions surpasser.